



UT CFE-CGC

NOUVELLE-CALEDONIE

BP 30 536 - 98895 - NOUMEA

☎ (687) 41-03-00 📠 (687) 41-03-10

courriel : utfecgc@utfecgc.nc

N/Réf. 121-2021/UT CFE-CGC/JS-CD

Nouméa, le mercredi 5 mai 2021

Affaire suivie par : Jean SAUBOT et Christophe DABIN

Monsieur le président du Gouvernement
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement

Objet : Gel de l'avancement différencié.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Notre organisation syndicale vient de recevoir des projets de textes relatifs au gel de l'avancement différencié pour 2021 et 2022. Pour les statuts hors enseignement, il est ainsi prévu que tous les agents avancent à la durée moyenne et dans l'enseignement du premier degré, il s'agirait de faire passer tous les enseignants au petit choix.

Comme indiqué clairement lors de l'Instance de dialogue Social fonction publique du 14 janvier, **notre organisation est totalement opposée au gel de l'A.D.** et ce, pour les raisons suivantes :

I - Statuts hors enseignement

L'avancement différencié est le seul dispositif permettant de valoriser et de récompenser le mérite des fonctionnaires qui s'investissent pour un service public de qualité.

Il est certainement perfectible et nous sommes prêts, comme cela est prévu, à travailler sur son amélioration sur la base d'un constat objectivé et partagé mais il doit être conservé surtout en période de pandémie mondiale où certains agents ont été en première ligne.

De plus, il n'est pas nécessaire de modifier la réglementation actuelle car les employeurs ont la possibilité de présenter entre 0 et 30 % de leurs effectifs à la durée mini.

Il appartient donc à **chaque employeur de prendre ses responsabilités** et de retenir un % de durée mini en fonction de ses contraintes budgétaires et de ses choix managériaux.

Quand on constate l'extrême difficulté que certains textes FP rencontrent pour être examinés au Congrès, ce que nous déplorons, il serait incompréhensible que le Congrès soit saisi d'un texte qui ne sert à rien !

II – Enseignement primaire

L'avancement tel qu'il existe permet de valoriser le mérite des enseignants en leur permettant d'avancer au Grand Choix (durée la plus courte), au Petit Choix (durée moyenne) ou à l'ancienneté (durée la plus longue). Pour avancer, des quotas sont fixés à raison de 30 % pour le GC, 50 % pour le PC et 20 % pour l'ancienneté et on calcule le barème de chaque enseignant prenant en compte son ancienneté de service et sa note d'inspection. Ce calcul permet aux enseignants les plus méritants d'avancer plus rapidement.

Complexe commercial « La Belle Vie » 224, rue Jacques IEKAWE – PK 6 - 98 800 Nouméa – Ridet 201459-001

UNION TERRITORIALE CFE-CGC Nouvelle-Calédonie

Le gel annoncé de l'avancement nous a été présenté comme une équité entre tous les enseignants, or il n'en est rien. En effet, seuls les enseignants susceptibles d'avancer en 2021 et en 2022 seront impactés au contraire de la plupart des enseignants promus à l'échelon supérieur en 2020.

Cette iniquité aura même des conséquences sur l'avancement 2023, car certains enseignants qui auraient pu avancer au GC en 2021 ou 2022 se retrouveront dans la même grille d'avancement que les enseignants promus en 2020. La situation sera telle que ces derniers pourront avancer au GC alors que les enseignants touchés par le gel ayant un barème plus important ne pourront avancer qu'au PC.

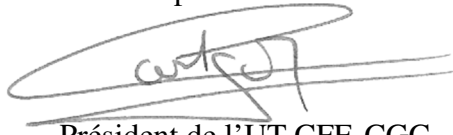
Par ailleurs, de nombreux enseignants en fin de carrière, qui souhaitent prendre leur retraite, avaient la possibilité de changer d'échelon au GC cette année ; ce gel repousserait leur promotion d'un an, voire d'un an et demi et décalerait de fait leur départ à la retraite.

De plus, en supprimant les 3 possibilités d'avancement et en ne retenant que le PC, des enseignants qui avaient été proposés à l'avancement au PC en 2020 mais qui n'avaient pas été retenus et qui auraient dû passer à l'avancement à l'ancienneté en 2021, ne pourront pas être promus car le passage à la durée d'ancienneté ne sera pas possible.

Dans l'éventualité du maintien de ces textes relatifs au gel de l'avancement différencié, nous consulterons les fonctionnaires pour la suite à donner.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Christophe COULSON



Président de l'UT CFE-CGC

Copies :

- membres du Congrès
- employeurs publics